

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Naej DRANER

Naej.Draner@gmail.com

ND202106001-2 du 4 Juin 2021 : Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Textes référencés :

[ND201707003 Cessez-le-feu Ukraine - mise à jour - 2020-09-23](#)

[ND201709001 Système de contrôle de cessez-le-feu actif - maj - 2020-09-14](#)

[2020-07-23 Press statement](#)

[2021-06-04 Renewed Ceasefire Commitment](#)

Le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020 est le premier cessez-le-feu depuis 2014 qui ressemblait à un cessez-le-feu.

Il contenait différents points importants :

- Engagement d'interdire tout tir, de quelque calibre que ce soit,
- Engagement de ne pas répondre aux éventuelles violations,
- Reconnaissance d'un système de contrôle de cessez-le-feu en cas de violations ou problème.

L'accord du 22 Juillet 2020 au TCG formalisait un engagement de toutes les parties combattantes sur ces points (*voir [2020-07-23 Press statement](#)*)

Il y avait d'autres éléments, mais ces 3 éléments étaient indispensables et nécessaires pour espérer avoir un cessez-le-feu.

Ils restent indispensables pour tout cessez-le-feu effectif mais il est constaté que :

- Les hiérarchies combattantes considèrent normal de répondre à toute violation,
- Les constats de violations remontées par les parties sont simplement retransmis au SMM par l'intermédiaire du JCCC, qui aurait dû être un système de contrôle de cessez-le-feu. En pratique le SMM ne fait rien de ces informations qui soit assimilable à une action de coordination ou d'arbitrage. *Autrement dit, le système de contrôle de cessez-le-feu ne remplit pas son rôle. Le système était devenu actif en Juillet 2020, il est redevenu passif*

Les hiérarchies combattantes ne sont pas très bavardes mais elles ont exprimé par leur comportement un malaise et un refus de certains engagements, en mettant en avant que l'adversaire ne les respecte pas.

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Quelle analyse de la situation ?

L'analyse des causes sur le cessez-le-feu a été faite en 2017 dans les textes [ND201707003 Cessez-le-feu Ukraine](#) et [ND201709001 Système de contrôle de cessez-le-feu actif](#).

Le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020 a pris en compte quelques causes identifiées. L'analyse reste la même en prenant en compte quelques éléments complémentaires qui devraient être pris en compte pour renforcer le cessez-le-feu.

L'essentiel de ce qui est proposé ici consiste à :

- **Transformer le Système de contrôle de cessez-le-feu passif en un mode actif.**
- **Se donner les moyens d'agir sur le terrain**
- **Mettre en œuvre quelques actions préventives régulières**
- **Actions pratiques à mener**

Ces points vont être développés dans les pages qui suivent

Transformer le Système de contrôle de cessez-le-feu passif en un mode actif

En quoi le système est-il passif ?

SMM et JCCC remontent des informations de violation. Mais y-a-t-il des actions menées après chaque violation ?

D'après les informations dont je dispose à ce jour, le SMM fait un rapport presque quotidien avec 24 à 72 heures de retard sur les incidents. De temps en temps (au mieux toutes les semaines), les instances comme le TCG en prennent connaissance mais ne semblent même pas prendre des actions à partir de là.

Le système est passif parce qu'il n'y a pas d'action prise.

Le système serait actif si dans les heures (et non pas jour) suivant les incidents on se donnait la peine d'identifier les sources des violations et de lancer des actions les concernant.

Il ne s'agit pas de faire taire militairement les sources de tir, mais identifier les auteurs ou les zones géographiques le plus précisément possible ainsi que les hiérarchies locales pour comprendre et lancer des actions pour éviter que cela se reproduise.

D'où viennent les violations ?

De chaque camp. Si le discours officiel de chaque camp rejette la responsabilité sur l'autre et uniquement sur l'autre, la réalité est qu'il y a tous les cas de figure, dans un camp comme dans l'autre.

Informer n'est pas agir

Le fait de transmettre le rapport des violations correspond à un système passif. C'est nécessaire, mais insuffisant.

Agir n'est pas faire taire militairement mais persuader les combattants et leurs hiérarchies d'agir autrement

Un militaire pense généralement que pour mettre fin à un incident, il faut faire taire militairement la source. C'est ce qui provoque généralement une escalade.

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Mais persuader les combattants et leurs hiérarchies supposerait qu'il y ait des moyens permettant de contacter les combattants et leurs hiérarchies. Les observateurs SMM en sont incapables, seuls. Ils pourraient le faire s'ils étaient aidés par des membres de chaque camp que nous allons désigner par des officiers de liaison.

Création et implication d'un mécanisme de coordination pour répondre aux violations du cessez-le-feu

L'accord du 22 Juillet 2020 prévoyait un tel mécanisme. En principe, il devait être assuré par le JCCC. En pratique, un tel mécanisme a fonctionné quelque temps et ne fonctionne plus du tout. Le JCCC se contente de retransmettre l'information des violations transmises par chaque camp au SMM qui se contente lui-même de retransmettre l'information à d'autres ou publiquement.

En Juin 2021, il n'y a toujours pas de mécanisme de coordination capable de répondre aux violations du cessez-le-feu.

Comme il n'y a pas de mécanisme de coordination qui fonctionne, chacun se fait justice lui-même et chaque camp considère que répondre par les armes à toute violation est le seul moyen de faire taire les violations, alors que cela provoque l'inverse.

Quand un tel mécanisme de coordination fonctionnera, le système sera devenu actif. Nous espérons que quand ce sera le cas les combattants et leur hiérarchie s'adresseront en priorité au système de coordination du cessez-le-feu.

Comment mettre en place un mécanisme de coordination qui fonctionne ?

D'abord il faut en définir un, puis l'expliquer à tous les combattants et le faire fonctionner comme défini.

Trouver les combattants impliqués dans les violations et contacter leurs hiérarchies directes ne peut se faire que si nous avons des équipes spéciales sur le terrain qui vont passer leur temps à enquêter et persuader les acteurs locaux d'y mettre fin. Il faut le faire dans l'heure qui suit l'incident, pas 3 jours plus tard. 2 heures après la violation, si vous n'avez rien trouvé vous ne le trouverez jamais. Une ou deux heures, cela signifie que c'est dans **une zone de quelques dizaines de kilomètres de large**, pas plus.

Il n'est pas impossible, dans une zone de quelques dizaines de kilomètres, d'identifier dans chaque camp les hiérarchies locales et leurs combattants. Il faut nouer des contacts, activables à tout moment, au moins par radio.

Il faut certainement plusieurs jours pour identifier quelques responsables combattants de chaque camp dans une zone de plusieurs dizaines de kilomètre de large (moins de 100). A ce moment-là, les responsables de la coordination locale peuvent, après chaque incident :

- Envoyer une équipe d'inspection pour voir ce qui se passe
- Contacter le ou les responsables locaux de la zone qui semblent être à l'origine de la violation,
- Définir avec les responsables locaux les actions correctives pour éviter que cela se reproduise

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Si il y avait une coordination locale qui fonctionne, les combattants de chaque camp devraient savoir comment la contacter. Plutôt que de retourner le feu, ils devraient contacter dès que possible la coordination locale qui, avec l'aide des équipes d'inspection et des contacts locaux, prendra les mesures nécessaires.

Pour qu'il y ait une coordination locale permanente, cela suppose qu'il y ait l'équivalent d'un centre de coordination, appelé PC opérationnel (ou centre de coordination). Chaque centre de coordination, pour être joignable, doit avoir une fréquence radio de contact. Comme on veut que ce soit utilisable par chaque camp, il faudrait que ce soit une fréquence VHF fixe, non cryptée.

Combien de centres de coordination (PC opérationnels) sur l'ensemble de la ligne de contact ?

A priori une dizaine. Il faudrait :

- Définir la zone géographique couverte par chaque centre de coordination, l'acter sur une carte et le communiquer aux responsables militaires
- Définir la fréquence radio de chaque centre (qui doit être différente pour chaque centre)
- Avoir des équipes qui vont faire fonctionner 24/24 7j/7j les centres de coordination (ou PC opérationnels)
- Rattacher à chaque centre de coordination des équipes d'inspection qui seront sur le terrain, prêtes à aller voir ce qui se passe. Les équipes d'inspection ne sont pratiquement jamais au centre de coordination, mais leurs enquêtes et inspections sont demandés par le centre de coordination et elles rendent compte au responsable du centre de coordination.

Tous les centres de coordination doivent-ils être actifs ?

- Il vaudrait mieux qu'ils soient tous actifs mais si c'est une zone relativement calme, le dispositif peut être allégé. Les ressources peuvent être insuffisantes pour les faire tous fonctionner dès le départ.
- Au minimum il en faudrait 4 actifs dans le secteur de Donetsk et 2 dans le secteur de Luhansk

Coordination globale

Bien sûr il faudrait une coordination globale en liaison avec tous les centres de coordination, mais ce n'est pas la coordination globale qui gère les incidents et les équipes d'inspection. La coordination globale doit faire le point tous les jours avec chaque centre de coordination. C'est la coordination globale qui alloue les ressources nécessaires à chaque centre

Autrement dit

- L'ensemble de la zone de sécurité devrait être divisée en sous-secteurs (entre 7 et 10 : 2 ou 3 pour Luhansk et 5 à 7 pour Donetsk). Ces sous-secteurs devraient être définis sur une carte et connus de tous. Leur découpage doit être fait de telle manière que les zones habituelles de tensions ne soient pas sur 2 sous-secteurs. Si cela devait être le cas, il faut regrouper 2 sous-secteurs en un seul. Tous les sous-secteurs n'ont pas besoin d'être actifs. Il peut y avoir quelques regroupements. Quand la situation est calme les

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

sous-secteurs de Luhansk peuvent être gérés en un seul. Quand la situation est tendue, il faut rendre actif et séparé des autres le sous-secteur Ouest de Luhansk. Le fait d'avoir des sous-secteurs permet de pouvoir gérer correctement la situation, alors que c'est impossible avec un secteur de la taille de Donetsk

- Chaque sous-secteur devrait avoir une organisation standard et au minimum une coordination permanente même si elle est limitée à 2 ou 3 personnes et se fait à partir d'un véhicule de patrouille plutôt qu'à partir d'une salle dans un bâtiment en dur.
- Chaque sous-secteur devrait avoir une fréquence VHF fixe d'écoute accessible par tout combattant. Cela permettrait à chacun de savoir ce qui se passe et de savoir les incidents qui sont pris en compte. Aujourd'hui, un combattant confronté à un incident ne sait pas à qui s'adresser pour que l'incident soit signalé et s'arrête. Il s'adresse à sa hiérarchie qui va transférer quelques heures plus tard l'information à un PC unique pour les 2 secteurs de Donetsk et Luhansk. Personne ne peut rien faire de cette information. Si par contre elle était retransmise au niveau sous-secteur, s'il y avait une coordination locale au sous-secteur qui pouvait la prendre en compte et quelques équipes d'inspection pour aller enquêter tout de suite sur l'incident, on y arriverait peut-être. Aujourd'hui, les états-majors de chaque camp croient tellement peu que le système de contrôle et de maintien du cessez-le-feu soit capable de faire quoi que ce soit qu'ils préfèrent donner à leurs troupes l'ordre de réagir militairement à tout incident, ce qui ne fait qu'aggraver la situation.
- De plus, dans chaque sous-secteur, il faudrait essayer de faire se parler les commandants locaux de chaque camp et commencer à organiser le nettoyage des sous-secteurs à commencer par le déminage. Rien de tout cela, personne ne se parle au niveau sous-secteur. Tout doit passer par un niveau hiérarchique qui est incapable, au plus haut niveau d'en faire quoi que ce soit.
- L'organisation devrait être faite pour pouvoir agir sur le terrain. Elle n'est faite aujourd'hui que pour remonter les informations aux chefs qui ne peuvent rien en faire parce que c'est trop loin du terrain. Tout ce qu'ils font, c'est s'accuser mutuellement d'être responsable des incidents. Rien ne fonctionne correctement.
- On pourrait continuer longtemps sur les dysfonctionnements constatés. Le JCCC ne communique jamais de façon objective. IL est généralement utilisé par chaque camp pour tenter de valider ses informations officielles. Pratiquement tous les jours, les séparatistes publient un communiqué indiquant que le JCCC a identifié des attaques du camp ukrainien. Est-ce objectif et utile comme information ? Non. Ces correspondants JCCC n'ont jamais fait le moindre communiqué sur les violations du camp des séparatistes alors qu'il y en a tous les jours. Cet élément quasi quotidien dans les communiqués du camp DPR est probablement un début d'explication du dysfonctionnement du JCCC. Il est connu depuis longtemps que lorsque le JCCC essaie de faire un point sur les incidents, il y a des militaires ukrainiens JCCC qui font leur comptage dans leur coin et des combattants séparatistes JCCC qui font le leur et qu'ils ne convergent jamais. S'il y a une divergence un peu forte sur un incident, le JCCC est incapable de prendre une décision et de servir d'arbitre. Le JCCC qui devait d'après le cessez-le-feu du 27 Juillet jouer un rôle d'arbitre en est devenu incapable. Il transmet les violations au SMM qui n'en fait pas grand-chose. Le système est redevenu passif et incapable d'avoir un impact sur les violations constatées.

Que faut-il pour en faire un système actif ?

- Il faut que les informations existantes soient utilisées dès que possible et traduites en une ou des actions

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

- Quand une violation est constatée, au minimum et au plus tard dans l'heure qui suit il faut prendre contact avec les commandants locaux et identifier la zone d'où est partie la violation et y faire en sorte que ceci ne recommence pas.
- Si personne ne fait rien, il ne se passera rien
- Il ne suffit pas du plus haut de la hiérarchie de lancer un ordre incantatoire pour changer d'un fonctionnement passif et statique à un mode actif
- Il faut que tous les acteurs concernés qui prétendent tous être un maillon essentiel travaillent ensemble et arrêtent de se renvoyer la balle en prétendant que c'est à l'autre de faire quelque chose.

Se donner les moyens d'agir sur le terrain

Pratiquement tous les jours, le SMM signale dans un rapport qu'il a vu à tel endroit un armement interdit. Le SMM l'écrit dans un rapport, le dit peut-être au JCCC et considère qu'il a fait son travail et que c'est aux autres de faire le reste.

Le problème est que l'information ne parvient jamais aux servants des armements interdits ainsi qu'à leur hiérarchie directe. Il ne se passe rien, le système est passif. Il faudrait des équipes spéciales appelées équipes d'inspection, disséminées sur le terrain. L'information du SMM doit être transmise immédiatement aux équipes d'inspection qui sont proches. Une équipe d'inspection doit prendre contact avec les hiérarchies locales et aller jusqu'au lieu où est identifié l'armement et le faire évacuer avec l'aide logistique du JCCC.

Bien sûr une équipe SMM ne réussira jamais à aller sur place ni même à le faire évacuer. D'abord parce qu'ils ne connaissent pas les hiérarchies militaires et d'autres raisons comme une connaissance approximative de la langue et du terrain.

Qu'est-ce qu'une équipe d'inspection ?

Il y a un responsable d'équipe que nous appellerons inspecteur. C'est généralement un ancien chef d'équipe SMM (mais pas uniquement). Il a dans son équipe des membres qu'il a choisis ou/et acceptés :

- Un adjoint
- Un officier de liaison ukrainien
- Un officier de liaison séparatiste

Ces officiers de liaison font partie intégrante de l'équipe d'inspection. Ils peuvent être en contact radio avec l'inspecteur ou se déplacer avec l'inspecteur et son adjoint (dans chaque camp, il est préférable de se déplacer avec son officier de liaison du camp en s'assurant qu'il connaît bien le coin: leur sécurité reposera généralement sur leur officier de liaison). Sans officier de liaison, la plupart des inspecteurs seront incapables de nouer des contacts avec les combattants et leurs hiérarchies locales

Les participants aux équipes d'inspection sont tous des volontaires. Administrativement ils sont gérés comme des observateurs SMM mais n'ont d'ordre à recevoir que du responsable des équipes d'inspection. Les responsables SMM ne sont pas les responsables hiérarchiques des équipes d'inspection.

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Que doit faire une équipe d'inspection quand elle voit un armement interdit ?

Avec l'aide de l'officier de liaison, elle doit demander aux responsables locaux et aux combattants de faire évacuer l'armement interdit et organiser avec les services logistiques de chaque camp leur évacuation et stockage dans un lieu sûr et vérifiable.

Missions des équipes d'inspection

Les missions sont diverses mais ont toutes pour objectif d'agir indirectement sur le terrain. Leur action repose essentiellement sur leur capacité à persuader les combattants et leur hiérarchie de faire autrement. Le choix des officiers de liaison est essentiel pour eux.

Les inspecteurs ont les mains libres sur les moyens d'enquêter, que ce soit directement en étant sur le terrain ou indirectement par leurs officiers de liaison ou d'autres moyens.

Mettre en œuvre quelques actions préventives régulières

- Vérifier que chaque combattant a reçu les consignes de cessez-le-feu et connaît le centre de coordination auquel il est rattaché.
Rien que cela est déjà important. Théoriquement depuis Juillet 2020, tout tir d'armement est interdit. Les combattants s'en souviennent-ils ? En principe, à chaque rencontre de combattant, il faut vérifier les ordres qu'il a reçus et s'il se trouve que les ordres ne sont pas clairs, il faut demander aux responsables locaux de redonner des ordres qui soient plus clairs et correspondent à ce qui devrait être fait
- Tous les matins, chaque centre de coordination devrait faire le point sur les incidents de la veille avec les responsables locaux de chaque camp. Cela devrait durer moins de 30 minutes.
- Si c'est possible, organiser régulièrement des rencontres avec des membres de chaque camp. Ces événements peuvent être formels (réunions) ou festifs. Le développement de contacts peut aider

Toutes ces actions préventives régulières sont sous responsabilité des centres de coordination

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Actions pratiques à mener

Les actions à mener chronologiquement sont :

Phase de préparation 1

- JCCC : définir les sous-secteurs et le traduire en carte où les sous-secteurs sont définis
- JCCC & SMM : définir les sous-secteurs actifs (Sur 8 secteurs définis, il peut n'y en avoir que 4 actifs, correspondants aux zones traditionnelles de tension dans lesquelles il faudra forcément : Mariupol, DFS, partie ouest du secteur de Luhansk englobant la zone de désengagement de Zolote et ses environs – Ces 3 là sont forcément dans les sous-secteurs actifs
- JCCC : définir les fréquences radio de chaque sous-secteur. Un centre de coordination peut avoir une liaison HF avec la coordination globale (à cause de la distance) mais doit avoir sur place une fréquence locale VHF (la HF en zone locale de proximité n'est ni pratique ni habituelle)
- Définir les responsables de chaque sous-secteur actif (ils peuvent venir du SMM ou du JCCC)
- Prévoir la logistique pour la mise en place des centres de coordination actif*
- S'assurer qu'à tout instant il y a au moins 2 personnes dans les centres de coordination actifs
- Confirmer un responsable des équipes d'inspection
- Avoir sous la main au moins 30 équipes d'inspection (comme il faut un officier de liaison dans chaque camp, le nombre de membres du JCCC est insuffisant pour couvrir tous les besoins). Chaque inspecteur (chef d'équipe inspection) peut prendre qui il veut comme officier de liaison parmi les combattants qu'il rencontrera.

Phase de préparation 2

- Il faut redéfinir le contenu du cessez-le-feu qui va être appliqué (voir texte [2021-06-04 Renewed Ceasefire commitment](#))
- Définir la date et heure d'application des mesures complémentaires (au plus tard 24 heures plus tard)
- Préparer les communications internes nécessaires à transmettre aux hiérarchies combattantes de chaque camp

Organisation du cessez-le-feu et communication interne à chaque camp

Pour le faire, le JCCC doit partir du plus haut niveau de chaque camp. Chaque camp doit s'appuyer sur les communications préparées qui doivent permettre à chaque camp et chaque combattant de savoir ce qui va être mis en œuvre. (sous-secteurs, fréquences, centres de coordination,...) Pas besoin de communication médiatique pour le moment. Ce qui importe est que chaque combattant ait connaissance de ce qui est prévu et du système de coordination du cessez-le-feu et sache à qui s'adresser (Centre de coordination/PC opérationnel) et connaisse le rôle des équipes d'inspection qui peuvent à tout moment interroger tout le monde, quel que soit son rôle parmi les combattants).

La communication interne de ce réengagement doit commencer 12 heures avant l'heure effective de mise en œuvre de toutes ces mesures.

Renforcer le cessez-le-feu du 27 Juillet 2020

Si besoin, il peut être utile une ou deux fois par mois de lancer une communication interne à un sous-secteur ou à tous les sous-secteurs pour donner quelques instructions communes à tout le monde.

Il faut éviter d'inonder tout le monde.

Debriefing quotidien

7j/7j un debriefing bref (30mn) doit être organisé tous les matins, au plus tard à 10h, dans chaque centre de coordination actif.

Il s'agit de faire les points sur les incidents de la veille et de les croiser avec les informations fournies par les observateurs SMM et les équipes d'inspection.

Si la table des violations des rapports SMM était disponible au moment du debriefing, ce serait bien, mais nous ne ferons pas de debriefing 48h ou 72 h après la survenue des événements.

Si cette table des violations est disponible au debriefing, c'est un membre SMM qui exposera les violations qui concernent le sous-secteur. S'il n'a rien à présenter, il sera excusé et il ne lui est pas demandé de faire le point sur les incidents d'autres jours que la veille de 0h à 24h

Organisme de suivi

Un organisme de suivi global des mesures prises doit être mis en œuvre. Il doit comprendre :

- Un représentant OSCE
- Un représentant SMM
- Un ou des représentants JCCC
- Un représentant par sous-secteur actif
- Le responsable des équipes d'inspection
- Un responsable du suivi global du cessez-le-feu

Cet organisme de suivi doit se réunir toutes les semaines, :

- faire le point sur ce qui s'est passé
- sur l'application des mesures
- identifier dysfonctionnements
- proposer et faire accepter des ajustements et adaptation au centre de coordination du cessez-le-feu

Il est préférable d'éviter une inflation bureaucratique et administrative, mais il y aura des ajustements à faire qui doivent être faits par cet organisme de suivi.

Il serait aimable d'informer ou/et de consulter l'auteur pour s'assurer que ce qui est décidé et mis en œuvre reste compatible d'une solution qui marche.